S. E. Capod. Président de la Grèce à Poros

Rade de Poros 6/18 Dec. 1828

Monsieur le Président.

L'intérêt que prend votre excellence à éclaircir la question relative au pavillon amiral que j'ai arboré sur le Brick national Proserpine ne saurait être plus vif que celui que j'ai à prouver la convenance de ma conduite à cet égard, et je vous rends grâce de l'obligeance avec laquelle vous n'avez procuré la copie des actes de l'assemblée de Trézène.

Ces actes comme l'observe avec raison V.E. Démontrent de quel coté se trouvent les droits. La question n'est pas, s'il nous est permis ou non dans l'état actuel des choses de me confier le commandement des petites forces navales grecs. Soit directement, soit indirectement. V.E. me doit la justice de reconnaître que je n'ai point assumé semblables pouvoirs, et les raisons que vous avez daigné me donner ont été et sont encore pour moi parfaitement satisfaisantes.

Il en n'est pas de même du bâtiment que V.E. a placé à ma disposition, ou de tout autre que aurait été placé à ma disposition autorisé comme je le suis par l'esprit et par la lettre des décrets de Trézène qui mettaient sous mon commandement toute la marine grecque jusqu'à l'arrivée de V.E.. À l'époque à laquelle vous êtes chargé de cette direction n'annulait point non rang ni mon autorité, mais plaçait mon pavillon sous les ordres de V.E. Pour me mettre hors d'activité un ordre positif de votre part était indispensable et cet ordre n'a pas été donné. Il me suffisait donc de me rendre à bord d'un bâtiment national, par une autorisation de V.E. pour y faire flotter les insignes de mon autorité, et je suis fâche quelles aient donné lieu « à des observations qui ne sont favorables, à personne ». [1]

Je ne me suis en aucune manière assigné de la route du devoir et j'ai agi en maintenant mes droits sans les excéder ; mon devoir est d'obéir à V.E. toutes les fois que ses ordres avaient un caractère de légalité. Je l'ai fait sans qu'on dut attendre de moi que je me soumette à de simples désirs en matière de services. Mon droit dans les circonstances actuelles était d'arborer le pavillon à bord du bâtiment que je montais par autorisation du Président et je l'ai fait.

Je regrette que votre Excellence ait cédé a des conseils en faisant mention d'un sujet aussi insignifiant que celui des 6 matelots que j'ai reçu de l'Amiral Miaulis, comme équipage du canot pour mon usage et si je n'ai pu lis employer ici dans cet office c'est que je n'ai pas eu un seul canot à me disposition, quoique la commission de la marine eut parfaitement connaissance, même par écrit. Ces matelots ont été néanmoins utiles en remplaçant, ceux qui ont abandonné ici le bâtiment sans permission.

Je vous remercie pour avoir cherché à procurer mon passage à bord d'un bâtiment autre. Cette offre m'avait déjà été faite hier par S.E. Comte de Heyden, et si je profite de ce moyen de transport j'espère que V E considérera l'obligation où je me trouverai d'être sous l'autorité d'officiers étrangers comme la meilleure preuve du désir que j'ai de vous être agréable.

Je remercie également V.E. dans l'intérêt de la marine grecque, d'avoir suspendu et mis en jugement le Commandant du Brick Proserpine, et d'avoir pris des mesures pour le remplacer par un officier digne d'un service régulier.

Le passage sur un bâtiment national ainsi comme [] eut été sans doute plus satisfaisant pour moi que sur tout autre. L'état de dénuement dans lequel se trouve le Brick Proserpine m'avait fait craindre.